



Comité de Direction

Du 14 septembre 2022

En dématérialisé

Membres présents :

Mmes C.LEGEARD – P.EVAIN

Mrs V.DUBOURG - R.ROUX – O.LECOEUR - A.LEFEVRE -
D.CHANCEREL - G.PACILLY - J.LUCAS - G.DORIZON - S.HAMON -
W.LEDOYEN – D.ROUXELIN -

Membres excusés :

Mme P.SERFATY

Mrs JP.LOUISE – JC.NEEL – M.QUESNEL – F.PAING

Ordre du jour

1. Annulation/Modification de création d'ententes validées
2. Présentation des demandes de créations d'ententes pour homologation
3. **ERRATUM** – Suppression d'homologation des créations d'ententes
4. Renouvellement Groupement de clubs

1. Annulation/Modification des créations d'ententes validées

Le Comité de Direction avait validé à l'unanimité en date du 07/09/2022, l'homologation des demandes de créations d'ententes ci-dessous nommées :

Catégorie U13 :

- ST JEAN BAISANTS / AS BERIGNY-CERISY déclaration le 06/09/2022 – Annulation pour le motif suivant : *Manque d'effectifs.*

Catégorie U16F :

- CONDE SPORTS / FC DES ETANGS / FC ST LO MANCHE déclaration le 02/09/2022 – Annulation pour le motif suivant : *Changement du Club porteur de l'entente.*

Les demandes d'annulations et/ou de modifications de ces ententes émanant des clubs ont été étudiées et approuvées à l'unanimité par le Comité de Direction.

2. Présentation des demandes de créations d'ententes

Le Président a fait parvenir aux membres du Comité de Direction, par voie électronique, toutes les demandes de création d'ententes émanant des clubs de la Manche comme suit pour validation.

Catégorie U18F :

- AS VALOGNES / FC B2S déclaration le 09/09/2022

Catégorie U16F :

- CS VILLEDIEU / US PERCY déclaration le 13/09/2022
- FC ST LO MANCHE / CONDE SPORTS / FC DES ETANGS déclaration le 07/09/2022

Catégorie U13F :

- FC ST LO MANCHE / ES MARIGNY déclaration le 04/09/2022

Catégorie U15 :

- ES DES MARAIS / AV.J.ST HILAIRE PETITVILLE déclaration le 19/08/2022



Catégorie U13 :

- ASC TERTRE / CO SOURDEVAL déclaration le 13/09/2022
- CA PONTOIS / AS THEREVAL déclaration le 14/09/2022
- ES PLAIN / AV STE MARIE DU MONT déclaration le 14/09/2022
- US GAVRAY / CERENCES / JEUNESSE CENILLAISE déclaration le 14/09/2022

Catégorie U11 :

- ES PLAIN / AV STE MARIE DU MONT déclaration le 14/09/2022
- US GAVRAY / CERENCES / JEUNESSE CENILLAISE déclaration le 14/09/2022

Catégorie U6 à U18 :

- US PONTORSON / AS SACEY déclaration le 22/08/2022

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité l'officialisation et homologuent ces demandes de créations d'ententes.

3.ERRATUM : Suppression d'homologation des créations d'ententes

Conformément à l'article 39 ter des Règlements Généraux de la FFF prévoit qu'« *un club adhérent à un groupement ne peut pas engager une équipe sous son propre nom dans les compétitions des catégories d'âge concernées par le groupement, ni créer une entente avec un club extérieur audit groupement* ».

Dans ces mesures, les demandes de créations d'ententes validées en Comité de Direction en date du 02/09/2022 et citées ci-dessous ne sont pas recevables.

Catégorie U15 :

- GRPT BAIE DU MONT / AS ST OVIN déclaration le 28/08/2022
- GRPT BRICQUEBEC EN COTENTIN / US COTE DES ISLES déclaration le 30/08/2022
- PERIERS SPORTS / GRPT DE LA COTE DE L'ESPACE déclaration le 12/09/2022 – Non validée en Comité de Direction



Catégorie U13 :

- GRPT BAIE DU MONT / AS ST OVIN déclaration le 28/08/2022

4.Renouvellement Groupement de clubs

Le Comité de direction valide à l'unanimité le renouvellement du groupement cité comme suit, Groupement de l'AY (537634) pour une durée de 3 ans.

Le secrétaire général,
Jean Claude NEEL

Absent

Le Président,
Vincent DUBOURG



PV MIS EN LIGNE LE 16 SEPTEMBRE 2022

